



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES**

Direction de la modernisation, de la
performance et de l'administration
générale

Affaire suivie par Mme Félicité
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté
portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de
Normandie**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le décret n°68-376 du 26 avril 1968 modifié portant création de l'Établissement public foncier de Normandie.
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- Vu les délibérations des Conseils régionaux de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ;
- Vu les délibérations des Conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ;
- Vu les délibérations des Conseils de la Communauté urbaine d'Alençon, de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, de la Communauté Urbaine de Cherbourg, de la Communauté d'Agglomération de la région Dieppoise, du Grand Évreux Agglomération, de la CODAH, de la Métropole Rouen-Normandie et de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération ;
- Vu les désignations des représentants des associations départementales des maires des départements concernés ;
- Vu les désignations des personnalités socio-professionnelles ;
- Vu les désignations des représentants de l'Etat ;
- Vu la désignation du représentant des parcs naturels régionaux ;

Sur la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales

ARRETE

Article 1er - L'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) est administré par un conseil d'administration de quarante-trois membres composé comme suit :

1. Trente-neuf représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Quatre représentants de la Région Basse-Normandie

Titulaires	Suppléants
- M. Vincent LOUVET	- Mme Gaëlle PIOLINE
- M. François DUFOUR	- Mme Marine LEMASSON
- M. Pierre MOURARET	- M. Jean CHATELAIS
- M. Jean-Louis GERARD	- M. François DIGARD

b) Cinq représentants de la Région Haute-Normandie

Titulaires	Suppléants
- M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL	- M. Laurent LOGIOU
- M. Dominique GAMBIER	- Mme Mélanie MAMMERI
- M. Marc-Antoine JAMET	- Mme Valérie AUVRAY
- Mme Véronique BEREGOVOY	- Mme Perrine HERVE-GRUYER
- M. Jean-Luc LECOMTE	- Mme Céline BRULIN

c) Quatorze représentants des Départements

Département de la Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
- M. Patrick CHAUVET	-
- M. Martial HAUGUEL	-
- M. Luc LEMONNIER	-
- Mme Charlotte MASSET	-
- Mme Catherine FLAVIGNY	-

Département de l'Eure

Titulaires	Suppléants
- M. Sébastien LECORNU	- M. Olivier LEPINTEUR
- M. Frédéric DUCHE	- M. Alexandre RASSAERT
- M. Jean-Paul LEGENDRE	- M. Jean-Hugues BONAMY

Département du Calvados

Titulaires	Suppléants
- Mme Mélanie LEPOULTIER	- M. Patrick JEANNENEZ
- M. Sébastien LECLERC	- M. Christian HAURET
- M. Ludwig WILLIAUME	- Mme Coralie ARRUEGO

Département de l'Orne

Titulaires

- M. Jérôme NURY

Suppléants

- M. Philippe VAN HOORNE

Département de la Manche

Titulaires

- M. Marc LEFEVRE
- M. Jean MORIN

Suppléants

- M. Antoine DELAUNAY
- M. Sébastien FAGNEN

d) Onze représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Agglomération de Rouen

Titulaires

- M. Frédéric SANCHEZ
- Mme Françoise GUILLOTIN

Suppléants

- Mme Dominique AUPIERRE
- M. Jean-Marie MASSON

Agglomération de Caen la Mer

Titulaires

- M. Michel PATARD-LEGENDRE
- M. Michel LE LAN

Suppléants :

- M. Patrick LECAPLAIN
- M. Dominique VINOT-BATTISTONI

Agglomération du Havre

Titulaires

- M. Jean-Louis MAURICE
- Mme Agnès FIRMIN LE BODO

Suppléant

- M. Gilbert CONAN
- M. Florent SAINT-MARTIN

Agglomération d'Évreux

Titulaire

- M. Xavier HUBERT

Suppléant

- M. Guy DOSSANG

Agglomération de Cherbourg

Titulaire

- Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY

Suppléant

- M. Jean-Marie LINCHENEAU

Agglomération d'Alençon

Titulaire

- M. Emmanuel DARCISSAC

Suppléant

- M. Pascal DEVIENNE

Agglomération de Dieppe

Titulaire

- M. Lionel AVISSE

Suppléant

- M. François LEFEBVRE

Agglomération de Saint-Lô

Titulaire

- M. Michel de BEAUCOUDREY

Suppléant

- M. Fabrice LEMAZURIER

- e) Cinq représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à raison d'un représentant par département

Seine-Maritime

Titulaire

- M. Sébastien JUMEL

Suppléant

-

Eure

Titulaire

- M. Bernard LEROY

Suppléant

- M. Gérard VOLPATTI

Calvados

Titulaire

- M. Michel ROCA

Suppléant

-

Orne

Titulaire

- M. Michel LE GLAUNEC

Suppléant

- M. Philippe VERRIER

Manche

Titulaire

- M. Bernard TREHET

Suppléant

- M. Erick GOUPIL

2. Quatre représentants de l'État

Ministère chargé des collectivités territoriales

Titulaire

- M. Jean CHARBONNIAUD

Suppléant

- Mme Danièle POLVE-MONTMASSON

Ministère chargé de l'urbanisme

Titulaire

- Mme Caroline GUILLAUME

Suppléant

- M. Michel GUERY

Ministère chargé du logement

Titulaire

- M. Patrick BERG

Suppléant

- M. Philippe PERRAIS

Ministère chargé du budget

Titulaire

- M. Denis GIROUDET

Suppléant

- M. Philippe GUERIN

3. Huit personnalités socioprofessionnelles avec voix consultative

Chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie

- M. Dominique BRUYANT

Chambre de commerce et d'industrie de la région Basse-Normandie

- M. Pierre GRANIER

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

- M. Jean-Yves HEURTIN

- M. Guy JACOB

Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Haute-Normandie

- M. Carlos FIGUEIREDO-MORAIS

Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Basse-Normandie

- M. Jean-Denis MESLIN

Conseil économique, sociale et environnemental régional de Haute-Normandie

- M. Jean-Pierre GIROD

Conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie

- M. Jean-Pierre CALLE

4. Un représentant des parcs naturels régionaux de la Haute-Normandie et de la Basse-Normandie

- M. Jacques CHARRON

Article 2 – Assistent de plein droit aux réunions du conseil d'administration :

- Le préfet de région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, ou son représentant, chargé du contrôle de l'établissement ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie, ou son représentant ;
- Le contrôleur budgétaire de l'EPFN ;
- L'agent comptable de l'EPFN ;

Article 3 – Les membres du conseil d'administration sont désignés pour une durée de six ans.

Article 4 – La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État des préfectures de la Seine-Maritime, de l'Eure et de Basse-Normandie.

Fait à Rouen, le 15 JUIN 2015



Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.